

Michel Defrance, éducateur spécialisé, directeur d'ITEP retraité, administrateur de l'ANDESI et de l'AVVEJ, ancien président de l'AIRe et de la FNADES

Jeunes en situations complexes, professionnels débordés en recherche de solutions

Introduction

Nous ne comptons plus les ouvrages, articles, journées d'études, recommandations concernant les enfants, adolescents et jeunes adultes dont les troubles du comportement mettent en échec les interventions éducatives et thérapeutiques qui leurs sont proposées.

Nos institutions sont questionnées et s'interrogent : **nos structures et nos pratiques ont-elles perdu de leur capacités de réponse et/ou les publics accueillis et suivis ont-ils évolué à ce point que nous ne sachions plus les aider ?**

De nombreux professionnels observent l'émergence d'une radicalité oppositionnelle, parfois violente de certains jeunes qui les « empêcheraient » de déployer leurs savoirs faire. Les troubles psychiques à l'origine de ces symptomatiques leur paraissent plus « graves ». Les établissements et services sont en difficulté pour les assumer. En cela, il semble que la plupart des jeunes dits « en situation complexe » sont aujourd'hui les « incasables » d'hier...

Voir : Jean Pierre CHARTIER : les incasables : alibi ou défi, ouvrage collectif édition journal des psychologues, 1989 ; Jean Yves BARREYRE : jeunes incasables, une population limite, revue interfaces, 1997 ; Gillonne DESQUESNES et Nadine PRIOA-LELOUEY, « Le sujet incasable, entre psychopathologie et limites institutionnelle », revue Sociétés et Jeunesses en difficulté, n°12 novembre 2011.

Ils interpellent et provoquent les professionnels qui se proposent de les aider au point qu'ils se font parfois exclure des établissements et services pour les mêmes raisons qui les avaient fait admettre. Ce faisant, en rupture avec leurs différents espaces de vie, l'école, la famille, les comportements socialement admis, ils se mettent en danger physique et psychique.

Insaisissables plus qu'incasables, ils défient les professionnels de s'en occuper. Les refus, la colère avec lesquels ils expriment leurs difficultés découragent les professionnels les plus chevronnés, les équipes les plus solides...

Ils ne sont pas « en zéro solution », ils mettent à mal toutes les solutions qui existent, y compris les plus « innovantes » qui leur seraient nécessaires.

Ils sont en situation complexe car leurs besoins d'aides et de soins relèvent de causes multiples, qui appellent des réponses plurielles.

Ils ne trouvent pas ou ne sont pas en mesure de trouver, au sein du même dispositif institutionnel les éléments de leur mobilisation, leur maturation, leur insertion sociale.

Le passage du terme « d'incasable » à celui « de jeune en situation complexe » est le signe d'une évolution des représentations qui imposent désormais une personnalisation clinique et organisationnelle accrue des accompagnements et des accueils auxquels une structure monovalente seule ne peut répondre.

La notion de dispositif institutionnel proposant différentes modalités d'intervention, puis la notion de dispositif intégré dans un territoire aux autres approches institutionnelles, notamment celles dites de « droit commun », représentent des avancées indéniables vis-à-vis de cette volonté de répondre au mieux aux besoins de ces jeunes. Ainsi ils peuvent bénéficier d'un soutien sans l'exclusive d'un autre, la notion de parcours se substituant à celle de place, de case. La notion de situation à celle de cas...

Dans ce contexte, concernant ces jeunes, Il ne s'agit plus de trouver une solution qui sera mise en échec à son tour, mais de tenter d'en articuler plusieurs pour répondre à leurs situations...

Ce qui n'est pas sans remettre en cause la pertinence du fonctionnement des services, partenariats et dispositifs existants. Trop d'aménagements « défensifs » ont fait perdre le sens et la cohérence des interventions. Les appels incantatoires au travail pluridisciplinaire en réseau se heurtent toujours aux cloisonnements des secteurs d'interventions. Chacun peine à s'ouvrir aux logiques d'action des autres au nom de leurs champ décisionnel propre et de leurs financements divers.

Après avoir repéré les enjeux de ces situations, nous questionneront les partenariats, les modalités d'exercice, la formation des professionnels...

Première partie Quels sont les enjeux ?

« Comment comprendre les situations d'incasabilité ?

La grande complexité de l'incasabilité réside dans le fait qu'il s'agit d'un cumul

de réalités complexes qui s'interpénètrent : celle du travail institutionnel et de la coordination des différents acteurs ; celle de la situation familiale, de l'histoire du jeune, des drames et traumatismes qu'il a vécus ; celle de la situation présente, des comportements réactionnels et des pratiques d' « échappement ». C'est l'interaction entre l'histoire du jeune et de sa famille, les institutions et leur organisation et les manifestations du présent (le jeu des acteurs dans la situation actuelle), qui construit la configuration d'incapacité. Dans le présent, cela se traduit par la difficulté à trouver des solutions d'hébergement, de scolarité, de formation, lorsque les jeunes les mettent systématiquement en échec. Les solutions successives proposées relèvent alors de montages complexes, construits avec des partenaires connus des professionnels, ou parfois avec des partenaires cherchés sur tout le territoire national ».
Jean Yves Barreyre, « Eloge de l'insuffisance », chapitre : Parcours et situations de vie des jeunes dits « incapables », ERES, 2014.

La situation de ces jeunes est non seulement complexe, mais très instable du fait des multiples ruptures qu'ils provoquent dans leurs suivis. De même, les équipes de professionnels qui tentent de s'en occuper peinent à s'établir avec des personnes formées et engagées durablement.

Cette instabilité qui affecte les jeunes et les professionnels, implique de facto que les organisations l'intègrent comme une donnée sur laquelle s'appuyer plutôt que la déplorer.

L'idée serait que confronté à une pluralité de professionnels et d'organisations, ces jeunes « diffuseraient » leurs symptomatiques en les rendant moins « frontales » vis-à-vis de chacun. Des interactions relationnelles plus ouvertes par leur diversité, leur permettant plus facilement de repérer les différents espaces de soins, d'éducation, de vie sociale et les investir pour ce qu'ils leur proposent spécifiquement. **Ainsi, leur proposer un travail à plusieurs pour qu'ils ne polarisent pas leur symptomatique oppositionnelle sur une seule équipe...**

Là où nous articulons en DITEP un « nouage » interdisciplinaire au sein d'une même institution, un « nouage » interinstitutionnel devient nécessaire. Les professionnels en appellent à d'autres pour n'être plus seuls à assumer les comportements provoquants, voire violents de ces jeunes qui expriment les difficultés psychiques et sociales dans lesquelles ils se débattent. Les risques de déperdition d'énergie et de sens de l'action par la multiplication des acteurs rend obligatoire des espaces d'élaboration collectifs des interventions pour les rendre cohérentes entre elles. Des enjeux de pouvoir s'exercent au sein de constructions interinstitutionnelles... Ce qui est porté par chacun doit être « référencé » aux orientations définies par tous.

Les équipes se trouvent en limite de leurs pratiques, de leurs compétences et de leur éthique d'intervention.

La réactivité émotionnelle de ces jeunes, leur explosivité, les défis qu'ils lancent aux adultes qui les approchent et leur exigent, sont surtout « défensives » face aux problématiques psychiques qu'ils connaissent.

*« Ils se rendent insupportables pour évacuer l'insupportable en eux...
La relation à l'autre et à la fois le problème et la solution... (Michel Botbol).
Ils sont hypersensibles aux sensations, parce qu'ils n'ont pas de sécurité intérieure...*

Ces adolescents sont tout le temps en train de prendre des risques inconsidérés, comme s'ils ne pouvaient rencontrer l'autre que dans la violence du choc...

Paradoxalement, leur destructivité est ce qui leur reste pour tenter d'exister... (Philippe Jeammet).

Ils adoptent des conduites à risque, interrogent la mort pour redonner de la valeur à leur vie... (David Lebreton). » Propos recueillis dans diverses journées d'études.

Les professionnels expriment également que ces jeunes seraient plus réactifs, plus intolérants à cause de leur manque de structuration, d'accès à la symbolisation, incapables de soutenir une frustration ou respecter une règle, refusant les médiations éducatives et thérapeutiques qu'ils leurs présentent. En cela ils sont aussi le reflet (le symptôme ?) des dérives de la « société des promesses non tenues », des adultes qui ont tous raison et se contredisent, des sur-stimulations des réseaux sociaux et des activités consuméristes. Ce n'est pas tant le manque de repères qui ferait défaut que leur profusion, offrant une multiplicité d'images d'identification aux valeurs souvent discutables en termes de respect de l'autre...

« Marcel GAUCHET invoque « un processus de désinstitutionnalisation » qui a remis en question les fonctions médiatrices et socialisantes que la famille, l'école, les cadres sociaux exerçaient jusque-là, de façon efficace, sur le plan de la transmission des valeurs et des normes sociales... Ces mutations de la post-modernité ont joué un rôle important dans l'accroissement du nombre des enfants qui entrent dans ce qu'on nomme aujourd'hui « les nouvelles cliniques » dominées, on le sait, par la violence et le recours à l'agir ». Roger MISES, journée du conseil scientifique de l'AIRe octobre 2007.

Plus fragiles que d'autres, pris dans des incohérences tant familiales, affectives qu'éducatives, au parcours de vie chaotique, ils présentent d'importantes difficultés psycho-sociales.

Pour aller plus loin dans la compréhension des troubles, voir notamment : « les adolescents difficiles » Jean Pierre CHARTIER, DUNOD 2011.

Remis en cause dans leurs compétences, également dans les fondements de leur engagement professionnels, les travailleurs sociaux ont alors tendance à s'en remettre à des « croyances », interpréter en termes de pathologie ou de délinquance les manifestations oppositionnelles, transgressives et en appeler aux structures supposées « adaptées pour gérer » ces jeunes qui les mettent en difficulté.

« L'intérêt de la notion de cas complexe tient précisément au fait qu'elle caractérise le cas par la réaction qu'il suscite chez les autres et pas seulement par le diagnostic individuel que l'on porte sur lui en le coupant du contexte. Le diagnostic de cas complexe est donc un diagnostic de situations complexes dans lesquelles les caractéristiques du cas rencontrent celles des affects qu'elles provoquent chez ceux qui l'entourent et celles des réponses qu'il induit chez eux. La complexité du cas est donc définie par l'interaction entre les symptômes présentés par le patient et la réponse que lui apportent ceux qui l'entourent et notamment par les institutions qui l'accueillent... Dans cette perspective il faut souvent se méfier des diagnostics dont on se sert pour exclure et les interroger au regard de cette implication affective inévitable »...

Michel Botbol, in « Complémentarités soignantes dans les dispositifs ITEP », journée d'étude de L'Essor-Formation, Montpellier octobre 2015.

Voir également : Michel BOTBOL, Luc-henry CHOQUET, Jocelyne Grousset « Eduquer et soigner les adolescents difficiles : La place de l'aide judiciaire contrainte dans le traitement des troubles des conduites ». Revue : Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence, vol.58, n°4, 2010.

Le symptôme accaparant toute l'attention, l'état psychique et la situation sociale des jeunes risquent de n'être plus considérés à leur juste mesure et renvoyés aux concours d'autres acteurs. Ainsi, la recherche d'autres appuis disperse les suivis entre plusieurs modes d'intervention. Les décisions d'orientation ou de réorientation sont prises en fonction de « la tolérance », de la capacité du service à assumer les troubles du comportement...

En définitive, pour les équipes qui accompagnent ces jeunes ce n'est pas tant la question de la caractérisation des troubles qui se pose que celle d'y répondre

par une « clinique » élaborée dans des rencontres pluridisciplinaires et interinstitutionnelles engageant l'ensemble des acteurs, l'Aide Sociale à l'Enfance, le secteur Médico-social, la Pédopsychiatrie, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Education Nationale, les services sociaux qui accompagnent les familles, mais également les services d'interventions fréquemment impliqués comme les Pompiers et la Police...

Les partenariats qui se créent sont une réponse à l'impossibilité de chaque secteur d'intervention de satisfaire seul aux exigences de la situation de ces jeunes

Deuxième partie Renforcer et rendre incontournable le partage des compétences interinstitutionnelles.

Depuis les lois 2002 et 2005, la dénonciation du fonctionnement « en tuyaux d'orgue et en silos » reste fréquente, surtout pour les situations complexes. Notons que les multiples et différentes politiques publiques en perpétuel changement, les restrictions budgétaires, la « mise en concurrence » des acteurs par le biais des appels à projets, n'ont pas simplifié les relations inter institutionnelles et inter-opérateurs publics et associatifs.

Pour les suivis investis par les jeunes et leurs parents, les politiques publiques inclusives pour la scolarisation des enfants et adolescents relevant d'une indication d'ITEP qui se mettent en place, montrent l'exemple d'un possible. Au-delà des réticences des acteurs de terrains confrontés à devoir faire évoluer les pratiques pour lesquelles ils avaient été formés, l'intervention d'équipes médico-sociales spécialisées au sein des lieux d'enseignement s'avère plutôt bien investie et montrent la voie pour les autres espaces de vie des jeunes. Des équipes mobiles issues de la psychiatrie montrent également leur utilité en appui des travailleurs sociaux... Des « équipes mobiles ressource », portées par des structures de l'Aide Sociale à l'Enfance se mettent en place également... Ces équipes proposent des soutiens réflexifs et méthodologiques aux professionnels mais aussi selon les demandes, des interventions directes auprès des jeunes...

Comprendre les causes psychiques et sociales, analyser en quoi les suivis précédents ont été insuffisants, élaborer « des diagnostics territoriaux partagés », n'est pas le plus ardu, sauf à refuser de s'ouvrir aux valeurs, références et logiques d'action des partenaires.

Beaucoup se rencontrent, réfléchissent, préconisent, mais qu'en est-il de ceux qui s'impliqueront effectivement, quotidiennement auprès des jeunes ?

Les interventions éducatives, notamment celles d'accueil de jour et d'internat, restent les plus délicates à mettre en œuvre dans la mesure où leurs professionnels sont directement affectés par les interpellations des jeunes...

Pour les structures d'internat, les ratios d'encadrement en soirée et la nuit ne sont plus ceux de la journée. Pour un collectif, même réduit à 6 jeunes, ces prises en charge requièrent moyens humains et matériels conséquents si on veut sortir du pis-aller, des approximations et proposer des espaces de vie partagée, de rencontres, d'échanges posant les bases d'un véritable soutien éducatif et thérapeutique. Le terme d'hébergement, à la place d'internat éducatif me semble significatif d'une perte de sens et de fonction en semblant la réduire au gîte et au couvert, les éventuelles interventions éducatives durant la nuit étant confiées à des « surveillants »... Tout l'inverse de ce que ces jeunes ont plus besoin que d'autres : du temps, de la disponibilité, de l'écoute, des relations interpersonnelles engagées et « travaillées » autour de vécus structurants et étayants.

Toujours dans la journée de l'ANDESI, Jean Yves Barreyre posait la question des limites juridiques à la co-responsabilité dans ces interventions multipartenariales impliquant une « contrainte partagée ». Qui répondra in fine des prises de risques, des échecs, des effets « collatéraux » engendrés par les actions mises en œuvre ?

La problématique des financements croisés, reste entière, au-delà des outils tels que les CPOM et les référentiels SERAPHIN-PH susceptibles d'en faciliter l'effectivité... Enfin le problème posé par les contraintes réglementaires propres à chaque secteur.

Pour autant, si les pratiques sont diverses et les acteurs peu enclins à s'engager sur un terrain qui ne serait plus exclusivement le leur, des coopérations s'ouvrent maintenant sur un terrain « partagé »... Voir l'enquête menée conjointement par l'AIRe et l'ANMECS (www.aire-asso.fr).

Voir également les multiples témoignages diffusés sur les réseaux sociaux, les sites des associations et par la presse spécialisée, durant la période de confinement lié à la pandémie du Covid 19...

Ces jeunes en situation complexe ont au moins le mérite de mobiliser les acteurs et les rendre créatifs...

La mise en place « de plateformes de services » pour organiser la répartition des rôles de chacun des « prestataires » des interventions sollicitées, sera-t-elle une avancée pour aller plus loin que « les dispositifs intégrés » ?

Actuellement, les PCPE (pôle de compétences et de prestations externalisées au service de l'inclusion des personnes handicapées) bien que portés par une seule institution (médico-sociale financé par l'ARS), veulent être :

« des dispositifs souples adaptables qui permettent d'apporter des réponses ajustées aux besoins les plus complexes »... (Voir la brochure du secrétariat d'état chargé des personnes handicapées). Ils montrent une voie possible de décloisonnement.

Le principal obstacle à ces délibérations collectives reste la définition de qui fera quoi. Des antagonismes décisionnels existent, chaque institution possédant ses prérogatives propres. Le Juge des enfants, le médecin, le psychiatre, l'inspecteur de l'Education Nationale, l'inspecteur de l'Enfance, doivent s'accorder sur un projet cohérent alors qu'ils n'ont pas les mêmes responsabilités. Ils n'interviennent pas dans les mêmes champs, bien que complémentaires. Chacun n'est garant que de la spécificité de son intervention.

En définitive, c'est le plus souvent celui qui finance qui décide de l'effectivité des interventions...

Dans ces montages interinstitutionnels la répartition des financements reste la contrainte la plus prégnante. Il suffit de voir le nombre de mesures d'accompagnements et/ou de soins pourtant ordonnées et non mises en œuvre.

« Clairement, les gamins qui devraient être placés, ne le sont pas... la décision du juge des enfants est fondée sur le code civil, pas sur le nombre de places disponibles... Ce sont les ados incasables pour lesquels on ne trouve pas de place... » Judith Haziza in l'article de Rozenn Le Berre : « Entre le placement et la maison... » Lien Social n° 1269 du 17 mars 2020.

Au-delà, la question d'une autorité reconnue à ces décisionnaires par les parents et des jeunes eux-mêmes se pose : De quelles légitimités, symbolique juridique et socialement admises ces décisions d'orientation peuvent-elles se prévaloir dès lors qu'elles seraient non exécutées ou inopérantes ?

« L'impuissance » dans laquelle ces jeunes placent leurs parents et les professionnels provoque chez ces derniers des demandes récurrentes de retour « à l'ordre », à « la Loi », « aux soins imposés », bref à la maîtrise. Sans le dire, il

est appelé à une coercition qui ne peut être portée que par ceux qui sont dépositaires à tort ou à raison, d'une « violence légitime » susceptible de contraindre physiquement les récalcitrants agressifs.

Ainsi il est fréquent d'entendre les professionnels dont « les limites du supportable » ont été dépassées par ces comportements « ingérables », exiger le recours aux policiers, aux pompiers. De même, le recours à l'hospitalisation psychiatrique est « diagnostiquée » puis réclamée pour « qu'enfin du soin se mette en place »...

Dans les deux situations les personnes du Juge et du Psychiatre sont mises en demeure de répondre positivement (magiquement ?).

Une croyance très répandue chez les professionnels soutient l'idée que les acteurs de leurs services auraient cette possibilité du recours à la contention, à la maîtrise physique, à une certaine « violence légitime » qu'eux-mêmes n'auraient pas...

Certains auraient « le droit » de contenir violemment ? D'imposer par la violence la réduction des symptômes ? D'éduquer et soigner sous contrainte violente ? Mais les professionnels de la pédopsychiatrie et de la protection judiciaire de la jeunesse s'y refusent catégoriquement ! Tout au plus se résoudraient-ils à une intervention physique maîtrisée pour contenir un jeune qui se met en danger lui-même ou d'autres. Mais pas plus que devrait le faire un éducateur ou tout autre travailleur social, placé dans une situation de devoir apporter « assistance à personne en danger ».

Recommandation de l'ANESM La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (juin 2008), dans le paragraphe 3.3: « Intervenir en cas de violence pour contenir la personne qui l'exerce envers les autres: La violence peut au sein des structures prendre des formes très variées... et peut émaner des professionnels et des usagers. Il est recommandé que, quelles que soient sa forme et sa gravité, toute forme de violence fasse l'objet d'une intervention immédiate, de jour comme de nuit, et de manière adaptée par le professionnel présent »...

Les techniques d'intimidation et de contention, voire d'enfermement ont largement démontré leur inefficacité pour ces publics qui justement les recherchent pour s'en réalimenter.

Sous le coup des émotions mais également du manque d'un nombre suffisant de collègues et/ou d'un management soutenant, les équipes perdent pied et se réfugient dans un imaginaire de solutions « expéditives »...

Pour rappel, quelques principes du Droit :
La Loi est la même pour tous. Nul n'est censé ignorer la Loi, à partir de la

majorité. Nul ne peut être mis en cause pour un acte qu'il n'a pas commis ou dont il n'est pas complice. Nul ne peut être mis en cause pour un comportement qui ne porte tort, strictement qu'à lui-même. Un mineur est déjà sujet de droit, mais pas encore citoyen. Pour une même infraction un mineur est moins lourdement puni qu'un majeur. Nul ne peut se faire justice à soi-même. Nul ne peut être juge et partie. L'exercice de la force n'est légitime que dans deux cas : l'urgence, c'est-à-dire la légitime défense et l'assistance à personne en danger et après épuisement de toutes les voies de droit pour rétablir le droit.

Au-delà du manque de formation juridique et médicale des professionnels, les références théoriques se dérobent face à des vécus traumatisants...

Pour aller plus loin dans cette problématique éminemment éthique, voir « Dépasser la violence des adolescents difficiles, le pari de l'éducation », Yves Jeanne, ERES, 2010.

L'incompréhension entre les acteurs des différentes institutions est au cœur des obstacles à ce travail multipartenarial : Entre cet IMPro déstabilisé par les conduites agressives d'un jeune et cet ITEP qui en « refuse » l'admission considérant sa déficience trop importante... Entre cette MECS qui se voit « obligée » d'accueillir le jeune qu'un ITEP « renvoie » dans sa famille car il devient dangereux pour les autres et le personnel... Entre ce foyer d'adolescent réclamant une hospitalisation psychiatrique pour un jeune en crise et qui ne l'obtient pas...

De même, les propos de cette éducatrice référente ASE : « Tu passes ton temps au téléphone à essayer de trouver des places, tu dois « vendre » ton gamin, justifier qu'il se comportera bien, qu'il ne « fouta pas le bordel dans le foyer »...

Néanmoins, de nouvelles organisations émergent, proposant des approches souples, respectueuses, refusant les tentatives illusoire de maîtrise, acceptant les difficultés en étant capables de tirer leçon des déconvenues et les dépasser.

Comme un SESSAD et un accueil de jour médico-social adossés à une MECS de l'Aide sociale à l'enfance... Des sorties d'hospitalisation psychiatrique par le biais d'un accueil séquentiel en DITEP... Des « microstructures » d'internat à tous petits effectifs et ratio éducatif renforcé, intégrés dans un réseau partenarial associant les champs socio-éducatif et la pédopsychiatrie... Des accueils inconditionnels à la seule sollicitation de jeunes « décrocheurs » ou « isolés » en errance...

Travailler ensemble porte le risque de la confusion. Coopérer n'est pas « fusionner ». Par exemple, entre une orientation en DITEP et un placement en MECS. Leurs publics peuvent sembler les mêmes par leur façon d'extérioriser leurs difficultés psycho-affectives. Pour autant si les pratiques éducatives sont similaires notamment dans le partage de la vie quotidienne, l'approche, la finalité de l'intervention n'est pas du même ordre. De quoi ce jeune a-t-il besoin ? De l'accompagnement éducatif, structurant et remobilisateur d'une MECS lui permettant une distanciation d'avec une vie familiale qui entrave son développement ? Et/ou d'une démarche clinique d'ITEP, dans une approche de psychothérapie institutionnelle visant à un « travail » de ses difficultés psychiques ?

Voir l'ouvrage de Serge HEUZE : « De nouvelles pratiques d'accompagnement : Le dispositif ITEP, un concept d'intervention », Champ Social édition 2016. Egalement : « Les MECS au cœur des évolutions de la protection de l'enfance, travailler avec l'impossible », Martial CHENU, Laurent VIALLEIX, ERES, 2018.

Dans ces interventions interinstitutionnelles la place et le rôle des parents de ces jeunes sont perçus très différemment selon les missions propres à chacune d'elles (soins, enseignement, protection, suivi éducatif, suivi judiciaire...).

Peut-on parler de « partenariat » avec les parents qui sont dans la situation d'être selon les cas, à la fois décisionnaires et bénéficiaires des actions entreprises pour leur enfant ?

« La participation des personnes est désormais une dimension incontournable de l'accompagnement. Nous sommes passés du « pour » au « avec », d'où la nécessité de veiller à ce que les personnes soient partie prenantes des décisions dans un processus qui va de la consultation à la participation effective des personnes... » Groupe de travail place des usagers, Etats généraux du travail social, rapport remis par Marcel JAEGER, février 2015.

Certaines équipes n'hésitent pas à qualifier de partenariat, voire de « co-éducation » les relations qu'ils entretiennent avec les parents. Dans les situations psycho-sociales complexes dans lesquelles se trouvent leur enfant, leur adolescent, les parents sont impliqués, « responsables, mais pas coupables » selon la formule... Dès lors existe-t-il une symétrie des places et des fonctions que qualifie le terme de partenariat ?

Certains trop éprouvés émotionnellement par le fonctionnement de leur enfant, parfois dans le déni de ses troubles, ont besoin d'être aidés à prendre conscience de la situation et se mobiliser.

D'autres, dépassés, « parents martyrs » comme le disait Jean-Pierre CHARTIER, ont besoin de l'appui des travailleurs sociaux pour maintenir active, ouverte,

leur parentalité.

Sans aller plus loin dans ce débat pourtant essentiel, je préfère me référer au décret n°2005-11 fixant les conditions d'exercice des ITEP : « Les parents ou les détenteurs de l'autorité parentale sont des acteurs à part entière du processus de développement de leur enfant... Ils sont associés aussi étroitement que possible à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement et à son évolution... Leur participation doit être recherchée dès la phase d'admission et tout au long de la prise en charge... ».

La question de savoir si un même service peut proposer de suivre simultanément un jeune et ses parents dans une démarche globale, reste en débat... En tout cas, s'adjoindre par voie de collaboration les services d'un service spécialisé sur ces questions, confirme bien la pertinence de ces constructions interinstitutionnelles.

Certaines équipes proposent des temps de co-animation d'activités par une sorte « d'inclusion parentale » au sein du service pour travailler, renforcer les liens entre les enfants, les parents et les travailleurs sociaux. Si cette modalité semble peu propice à ces jeunes « en rupture », en termes de prévention, elle peut apporter en amont chez l'enfant difficile, l'idée que les travailleurs sociaux, au-delà de leurs exigences, sont avant tout des personnes ressource pour eux en cas de besoin.

La participation active des parents ou leurs représentants est impérative à toute phase décisionnelle concernant l'élaboration des projets et leur évolution. Le terme de co-construction me paraît préférable à celui de partenariat.

La prévention et la gestion des situations complexes passeront par la clarification des fonctions de chacun des secteurs, la restructuration territoriale des sphères d'intervention (faire correspondre les circonscriptions), la mise en place d'espaces de réflexion, de formation pluridisciplinaires et enfin par une latitude d'intervention financée...

Les recherches et préconisations sont pour beaucoup d'entre elles en expérimentation. Un socle législatif émerge, des financements croisés se mettent en place, des pratiques communes s'élaborent...

Au-delà des partenariats, ce sont des co-opérations qu'il s'agit d'initier...

Plus que de juxtaposition d'intervention, c'est de l'interaction qu'il faudra rendre réglementairement incontournable...

Troisième partie **Adapter les accueils et les suivis à l'instabilité de ces jeunes**

« Les incasables créent des structures dissipatives et solitaires qui de fait mobilisent le tissu institutionnel, l'épuisent par une stratégie irréfléchie d'échappement aux projets dont les jeunes visés ne veulent pas, parce que, d'abord, leur souffrance initiale n'est pas prise en compte. Elle est de leur point de vue « maltraitée ...

Les configurations sociales d'incasabilité se comprennent d'abord en fonction de l'offre institutionnelle existante pour laquelle les personnes dites « incasables » sont une anomalie »... Jean Yves Barreyre, « Eloge de l'insuffisance » (déjà cité) page 157.

Dans ce contexte d'interpellation de nos structures d'accueil et de suivis, il ne s'agit pas de transformer toutes les offres de modalités d'intervention des différents secteurs, mais plutôt de **repérer en quoi elles n'ont pas pu mener à bien leur mission auprès de ces jeunes**. C'est en partant de ces constats, courageux, car ils remettent en cause les pratiques et les moyens déployés, que des réponses peuvent être proposées.

Les services fonctionnent selon leurs projets institutionnels. Ces derniers se doivent de fournir un cadre de référence et d'organisation. Pour devenir efficient il doit être suffisamment pérenne et structuré même s'il doit rester « interrogeable ». C'est justement ce que ne supportent plus les jeunes en situation complexe. Pour certains un cadre exigeant, « sécurisant » sera pertinent, pour d'autres, les plus nombreux, à l'inverse, ce sera la fugue, ou l'évitement des rendez-vous assurés...

Comment offrir à la fois sécurité et souplesse dans ces accueils, dans ces suivis ?

En premier lieu, il semble que les petites structures de proximité présentent une adaptabilité, une réactivité d'accueil et de suivis propice à ne pas « coincer » ces jeunes qui refusent d'être « pris en charge ».

Construire un accueil de jour et/ou de nuit pour leur proposer de se décentrer de leurs affects, de leurs relations, de leurs vécus pour les travailler dans un lieu tiers sans trop de préalables est nécessaire.

Mettre en place des suivis alternatifs aux structures « traditionnelles » et leurs limites (qui sont aussi leurs compétences), supposent quelques principes d'action: Petit collectif, voire de l'individuel, le non recours à l'exclusion, l'accueil inconditionnel...

Ensuite, on retrouve des éléments institutionnels « classiques » : la disponibilité et la pluralité des acteurs dans leur fonction singulière (éducateurs, maitresses de maison, enseignants, psychologues...), ainsi qu'un équilibre à trouver entre les temps individualisés et collectifs. Avec un management adapté aux évènements : Les équipes n'ont pas à « être protégées », mais « soutenues » ! En fait, des approches et des pratiques plus exigeantes, plus rigoureuses, plus quotidiennement travaillées en équipe que dans les structures mises en difficulté par ces jeunes...

Les professionnels confrontés à « faire avec la volatilité » de ces jeunes, avec cette difficulté de créer les conditions d'une relation, ne peuvent que travailler leur propre capacité à gérer leurs désillusions, les situations stressantes, les atteintes narcissiques que ces refus provoquent en eux. Cela suppose des professionnels « aguerris », formés à ce travail sur leurs émotions, des équipes « soudées » et cohérentes dans leurs interventions, des équipes qui élaborent leurs pratiques. Par contre, les contraintes horaires (rester disponible selon les rythmes de vie aléatoires de ces jeunes avec des amplitudes qui permettent une réelle continuité relationnelle.), la piètre rémunération de cet engagement professionnel exigeant et parfois périlleux, la difficulté pour ces équipes de se retrouver ensemble pour analyser leurs pratiques, éloignent de ce terrain les travailleurs sociaux les plus diplômés, ceux qui seraient les mieux préparés à ces pratiques éducatives « hors normes »...

Bruno Mouchard, directeur des Accueils Educatifs et Thérapeutique de Paris (Fondation La Vie au Grand Air) : « Nous voyons au quotidien qu'aucune solution n'est pérenne, ça marche un temps, puis il faut tout repenser. On réajuste en permanence... Quand un jeune veut partir, on ne l'empêche pas physiquement, on essaye de discuter, mais s'il veut partir il partira. Quitte à passer par la fenêtre et se mettre en danger. Il faudra alors maintenir le lien, par exemple en envoyant des SMS, en allant le chercher s'il le faut. C'est lui permettre de revenir, de lui dire qu'il a sa place. Certains ne tiennent qu'avec un pied dehors et un pied dedans. Il faut l'accepter... (Lien Social n°1258, 1 oct 2019).

Petites maisons, appartements, chambres en ville, chambres d'hôtel... Toutes les formules peuvent être pertinentes dès lors que les jeunes ne s'y trouvent pas seuls, livrés à eux-mêmes, mais que des professionnels, présents et discrets à la fois les accompagnent.

Observons que l'environnement disponible pour permettre à ces jeunes de retrouver un peu de stabilité est insuffisant : de moins en moins de possibilités

de « petits boulots », de terrains de stage, d'inscription dans des activités de loisirs qui ne seraient pas consuméristes. Les équipes, accaparées par la gestion des comportements et trouver des solutions, peinent à mettre en place un accompagnement disponible et les médiations éducatives à même de structurer les échanges. Alors qu'il faut faire le pari de « l'attractivité » pour mobiliser ces jeunes.

Si des services de proximité sont indispensables pour que le jeune reste « à portée relationnelle » de son milieu social et ses attaches affectives, il peut être également utile de proposer un éloignement par des accueils en lieu de vie ou dans des pratiques aventureuses au travers desquelles il est conduit à remettre en question son fonctionnement. Mais cela n'est intéressant qu'à la condition d'un travail d'accompagnement pour assurer « le transfert de compétence » entre ce qui a été éprouvé, métabolisé durant l'expérience et le retour à la vie sociale « ordinaire ». L'idéal étant que ce soient les mêmes personnes qui animent l'ensemble du projet, constituant alors ce « fil rouge » d'un lien qui se donne le temps de proposer « du moi auxiliaire » (Michel LEMAY) et au-delà des images d'identification fortes, de l'étayage ...

Il s'agit, selon l'expression de Jean Claude FERRAND, de « loisirs thérapeutiques » in « De l'utopie à l'imagination créatrice », édition EXPANSION SCIENTIFIQUE FRANCAISE, 1991).

« Nous avons vécu des partages intenses dans l'aventure... La peur, l'entraide, la fatigue, les rires... Autour des bivouacs, nous parlions de tout et de rien mais des paroles s'étaient imprimées... Nous avons ressentis quelque chose de trop fort, nous avons expérimenté une trop sorte de vie pour se résigner à retourner à notre vie d'avant sans se poser de question... ». Propos d'un « ancien » du club d'escalade de l'ITEP Le Logis à Saint Lambert des bois (AVVEJ).

Voir : « L'insertion par l'ailleurs, des projets sportifs, culturels et humanitaires en mission éducative ». Coordonné par Denis DUBOUCHET collection RESPIR, la DOCUMENTATION FRANCAISE, 2002.

Les réglementations d'encadrement des activités éducatives de pleine nature ont tellement évoluées sous la pression du principe de précaution, le refus d'assumer des responsabilités, nécessitant le concours coûteux d'autres intervenants professionnels diplômés d'Etat des activités, qu'il n'est quasiment plus possible aux éducateurs « d'accompagner » dans leur goût du risque les jeunes qui défient les limites. Pourtant, souvent mobilisées par les Centres Educatifs Renforcés, ces types d'interventions, conduites avec discernement, ont démontré leur pertinence auprès de ces jeunes.

Les formules de « dépaysement », de « déconditionnement » sont indiquées si le jeune accepte de « questionner » ses repères habituels pour se « risquer » à la découverte d'autres espaces, prendre un peu de recul, **tellement épuisé lui-même par son fonctionnement.**

Par hypothèse, je propose un parallèle entre la sortie de « l'errance psychique et physique » de ces jeunes qui se mettent en danger et la sortie de la délinquance.

Dans la revue Sciences Humaines n° 323 de mars 2020, l'article de Flora YACINE fait état de l'enquête conduite par Marwan MOHAMMED : « Comment sort-on de la délinquance ? » (Chêne-Bourg/RMS, 2019) :

« Deux dynamiques contrastées sous-tendent les sorties de la délinquance : l'usure et l'ouverture sociale. L'usure est plutôt le produit de la fatigue morale et physique engendrée par les actes délinquants, la rugosité et la violence des relations sociales du milieu, une lassitude et un mal-être, souvent accru par la culpabilité vis-à-vis de la famille. La désistance peut aussi être le fruit d'une ouverture sociale ou relationnelle : une rencontre amoureuse « sérieuse », des compétences sportives ou artistiques...et d'un entourage encourageant (éducateurs, travailleurs sociaux)... ».

L'idée serait qu'ils puissent rencontrer des adultes « qui sortent de l'ordinaire », un peu fantasques, « étonnants », vis-à-vis desquels leur méfiance ne serait pas exacerbée par des attitudes et une distance trop « professionnelles »... Pour « accrocher » ces jeunes nous avons tous rencontré ces personnes « qui ne s'en laissent pas compter », suffisamment sûres d'elles pour relever les défis de l'interpellation, qui ont le sens de la répartie, de l'humour, de la dérision sur eux-mêmes et **surtout, capables par la communication et le partage de « leurs passions », de leurs compétences, de faire vivre, ressentir, produire des activités culturelles, manuelles, sportives...** Peu importe les supports, les médiations, dès lors qu'ils, qu'elles ne seraient pas consuméristes et superficielles. Avancer « masqué » derrière l'activité pour ne pas proposer trop vite de « l'autre »... Faire découvrir qu'un adulte peut être une ressource avant d'être une limitation... faire ressentir les joies de la création à plusieurs, dépasser ses limites, se découvrir une valeur, une altérité...

Adapter nos pratiques aux besoins de ces jeunes en situation complexe demande à la fois des financements pour la mise en œuvre matérielle des

projets et pour les coûts salariaux qu'elles nécessitent... Ils peuvent paraître excessifs aux yeux des financeurs, mais ils sont aussi le résultat de politiques en amont qui n'ont pas été suffisamment ou maladroitement mise en œuvre... Dans les établissements et services spécialisés, mais surtout dans les espaces de vie ordinaires, les quartiers, l'école, dans les politiques de soutien à la parentalité, à la jeunesse en général et de la Prévention Spécialisée en particulier... Il est bien connu que ce qui n'a pas été financé en son temps sera plus coûteux pour en corriger les carences.

Quatrième partie Renforcer la professionnalité des équipes

Des dispositifs tels que décrit précédemment ont besoin de professionnels en capacité d'endosser les provocations, les transgressions, les « passages à l'acte » des jeunes en rupture qui s'installent dans un fonctionnement social problématique en termes de danger pour eux-mêmes et les autres. Egalement de personnes s'étant suffisamment préparées à assumer les projections psycho affectives dont elles peuvent être l'objet de la part de ces jeunes en « souffrance » psychique... Mais aussi à proposer les médiations relationnelles susceptibles de les mobiliser.

Le débat est aussi vieux que la profession : « On ne naît pas éducateur, on le devient »...

Yves JEANNE propose une présentation historique des mouvements d'éducation (dans son ouvrage déjà cité). Jean Pierre CHARTIER interroge la fonction d'éducateur spécialisé au travers des récits que peuvent en faire les « anciens » des institutions dont les appréciations ne sont pas dépourvues de pertinence (dans son ouvrage déjà cité). On trouvera des éléments de référence dans « Le Guide de l'éducation spécialisée » de Guy DREANO, DUNOD, 2015.

Voir également les incontournables Paul FUSTIER, François HEBERT, Joseph ROUZEL...

Jean François GASPAR Présente dans son ouvrage : « Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux », édition LA DECOUVERTE, 2012, une typologie des éducateurs. Il repère trois pôles : L'éducateur « clinique », l'éducateur « militant », l'éducateur « normatif ».

Par analogie je propose de caractériser :

-L'éducateur « charismatique » (pôle de la croyance), émotif et empathique, il trouve ses points d'appuis sur la volonté de partage et le « faire avec » pour

des jeunes « paumés », en recherche identitaire...

-L'éducateur « réformateur social » (pôle de la militance), « normatif », directif car assuré de ses références idéologiques d'action au service de la socialisation, l'accession des jeunes à la citoyenneté et le plein développement de leurs potentialités...

-l'éducateur « technicien de la relation » (pôle clinique), patient, s'appuyant sur l'écoute, l'observation, les médiations relationnelles qu'il propose aux jeunes pour qu'ils « cheminent » par eux-mêmes dans les logiques du Care et de l'Empowerment...

Laquelle de ces figures dont je force le trait, serait-elle plus disposée à s'occuper de ces jeunes en rupture, mettant à mal les dispositifs et les personnes ? Bien difficile à dire car chacune des propositions contient ses qualités et ses potentielles dérives...

L'éducateur « charismatique » peut faire illusion, mais il sera rapidement mis en demeure d'attester de l'authenticité de ses propos et attitudes. Jusqu'où pourrait-il aller dans ses offres relationnelles et affectives ?

« Ce dont l'adolescent a le plus besoin (pour se rassurer) est ce qui le menace le plus (d'une dépendance ou d'une séduction qu'il redoute et qui le persécute) ».
Philippe JEAMMET cité par Michel BOTBOL dans : « Dimension soignante de l'éducateur, maillage thérapeutique et éducatif, question de l'accès à un travail d'élaboration psychique », journée d'étude du conseil scientifique de l'AIRe, octobre 2007.

Si l'entrain, la jovialité, l'ouverture relationnelle, comme déjà énoncé, semblent représenter le « minimum exigible » chez toute personne exerçant un « métier de la relation », les attitudes séductrices apparaissent rapidement ambiguës. La posture du « gourou » ne crée que de la dépendance, pas de l'émancipation ni de la « construction de soi »... L'éducateur « charismatique » devra composer avec les nombreuses déconvenues narcissiques que ces jeunes lui feront subir, justement pour ne pas dépendre de lui. Si l'intention est de proposer une image d'identification susceptible de représenter un étayage pour permettre au jeune de se poser un temps, cet éducateur doit pouvoir accepter d'être interpellé, « chahuté » pour que ce qu'il donne à voir de lui ne soit pas de la « puissance », de l'emprise sur les jeunes dont il s'occupe. Cet éducateur, peut-être plus que d'autres, devra maintenir souples et interrogeables ses affects et son narcissisme.

Néanmoins il présente une indéniable qualité d'entrainement et de soutien...

L'éducateur « réformateur social », assuré du bien fondé de ses références idéologiques et politiques, doit en faire synthèse avec les références théoriques

psychopathologiques qui sous-tendent les pratiques pour ne pas sous-estimer les dimensions émotionnelles, inconscientes et affectives à l'œuvre dans les relations. Ne sera-t-il pas plus enclin à faire « respecter les règles de la vie sociale » que de créer de libres espaces de rencontre ? Ne risque-t-il pas de faire prévaloir un rapport de force tacite « pour leur bien » ?...

Mais les mêmes, dès lors qu'ils seraient établis dans une éthique du sujet, sont aussi ces militants qui font vivre les idéaux de l'Education Populaire, au moment où nous ressentons une « perte de sens et de valeur » pour conduire nos interventions...

L'éducateur « technicien de la relation » trouve ses références dans les apports théoriques de la psychologie clinique, la psychanalyse, la systémie... Selon son degré de maîtrise des concepts et sa capacité de les « métaboliser » en action, il se situe dans l'accompagnement. Chez lui, pas « d'activisme », mais de l'écoute ; pas de relation « contrainte », mais du partage. Il paraît refuser le conflit considéré comme le symptôme d'une souffrance psychique. Il n'est pas enclin à en interdire l'expression. Ses collègues plus interventionnistes le lui reprochent souvent dans les réunions d'équipe. Il est des attitudes « libérales » qui sont l'expression d'une certaine force et des attitudes « autoritaires » qui cachent mal une profonde faiblesse. De même qu'une permissivité peut dissimuler une difficulté à se faire respecter...

La « compréhension » seule des troubles ne suffit pas avec des personnalités qui passent à l'acte, il est nécessaire « de proposer une dissipation des tensions intra psychiques par l'activité » (Serge HEUZE, ouvrage déjà cité, page 118 à 121). Aussi sont-ils les fervents défenseurs de « l'art thérapie », des « ateliers d'expression » et autres activités qui induisent chez le jeune « un travail sur soi » qu'ils co- animent volontiers avec des psychologues.

Ces éducateurs « cliniques » rappellent à juste titre que tout changement durable dans la perception que ces jeunes ont de leur situation, en passe par des processus transférentiels et contre transférentiels que tout éducateur se situant « dans la relation », ne peut méconnaître et travailler...

« Les éducateurs en action : Régulateurs, maïeuticiens et virtuoses... Le discours sur l'action est le reflet d'une activité complexe imprégnée par l'expérience professionnelle, la formation et l'environnement intellectuel de chacun. Traversé par la personnalité singulière, le style et la créativité, il est par conséquent risqué d'en déduire des archétypes. De plus, nous avons encouragé la production d'un discours sur le sens des pratiques. Discours réflexif, il chemine en nuances et oscille entre certitude, doute et parfois, contradiction... ». Yves JEANNE, ouvrage déjà cité, pages 193 à 203.

Les formations initiales des personnes appelées à travailler auprès de ces jeunes particulièrement difficiles (et pas seulement les éducateurs spécialisés), apportent les connaissances, les éléments de compréhension et le développement de leurs capacités réflexives. Les stages permettent de confronter les acquis « théoriques » aux réalités de « terrain » pour qu'ils puissent construire leur professionnalité...

Qu'en est-il de leur « préparation » à faire avec l'instabilité, l'agressivité, les refus que les enfants, adolescents et adultes, quelque soient les vulnérabilités, handicaps et difficultés psychosociales qu'ils connaissent, peuvent leur opposer ? Pour s'occuper de publics « agressifs », il faut se préparer physiquement et psychologiquement pour en assumer la potentielle « dangerosité ».

Ainsi, les dirigeants des structures recrutent dans les milieux de l'animation sportive, notamment issue des sports de combat... Qu'est-ce à dire ?

Encouragerait-on les rapports de force physiques, les contenance violentes ?

En réalité ils recherchent des personnes qui n'auraient « pas peur » des relations rugueuses et parfois violentes que ces jeunes instaurent avec leur entourage... De fait il est particulièrement ardu de recruter (et de conserver) des éducateurs diplômés dans ces structures dédiées aux jeunes présentant d'importants troubles du comportement, heureusement que les milieux de l'animation socio-culturelle et sportive nous en proposent.

Dès lors la question de leur formation à cet exercice professionnel exigeant qui nécessite une acculturation aux problématiques psychosociales de ces jeunes se pose.

Le recours à des formations continues, des formations « en intra », la participation aux nombreuses journées de formations et colloques sont absolument essentiels au renforcement de la professionnalité des personnes engagées dans des relations éducatives avec les jeunes en situation complexe.

Formation également « au travail à plusieurs » dans les partenariats multiples qui se mettent en place. Les fonctions émergentes de coordinateurs, de coordonnateurs, de référents, de référent de parcours... Devront être appréhendées dans les capacités d'écoute, de rendu compte, d'écriture, de représentation de son équipe, son service ou son institution et dans la maîtrise des limites des différents champs des délégations confiées. Ils devront disposer des attributs symboliques (certification, délégation) nécessaires à l'exercice de leur fonction qui n'est pas celle de cadre hiérarchique.

Les formations pratiques de « self défense » pour se sentir moins craintif et plus pertinent face à la gestion des crises, les séances de « jeux de rôles » pour travailler son sens de la répartie et la gestion des émotions, Les groupes de paroles, l'analyse des pratiques, relèvent de la même démarche de travail de ses potentialités professionnelles pour en assurer les dimensions techniques et éthique.

Le fonctionnement même des structures est interrogé, dans son management, dans sa répartition des fonctions et des responsabilités, dans le soutien qu'il assure aux personnes confrontées à leurs émotions, leurs limites. Les équipes de direction ont un rôle essentiel qu'elles doivent travailler au sein des journées d'études et autres séminaires qui leur sont proposés. (Voir : « Les chefs de services au cœur des transformations institutionnelles », Michel DEFANCE, les Cahiers de l'Actif n° 518/519, juillet-aout 2019).

La participation des psychologues cliniciens pas seulement pour participer aux réunions de synthèses et rencontrer les jeunes, est nécessaire pour accompagner les équipes dans la gestion de leur affects et l'expression des difficultés psychiques qu'ils connaissent dans la confrontation à ces jeunes en très grande difficulté...

Bruno Mouchard directeur des Accueils Educatifs de Paris évoque la notion « d'équipe psycho-éducative »...

Pour ces services « fragiles » par nature, la proposition « d'institution apprenante » est incontournable.

Conclusion

Pour ces jeunes en situation complexe, en très grande difficulté, souvent violents, qui cumulent troubles psychiques, handicaps, délinquance, prostitution, toxicomanie... auxquels se joignent les mineurs non accompagnés, réfugiés ayant connu les zones de guerre et la misère, il faut sortir des demi-mesures et des logiques d'appareils !

Pour répondre à la question initiale : oui, nos structures ne sont pas encore suffisamment adaptées à ces jeunes qui sont de fait, plus difficiles...

Des espaces ouverts, adaptatifs, pas forcément pérennes, ainsi que des équipes qui peuvent être provisoires constituées autour d'un projet et d'un engagement intensif, représentent une alternative à ces dispositifs sans cesse mis en échec.

Ces équipes qu'il est compliqué de constituer, relèvent d'un fonctionnement

forcément dérogatoire aux attendus du droit du travail, mais doivent être rémunéré à hauteur des compétences requises, des risques encourus et des responsabilités à assumer.

Ces structures ne peuvent que prendre appuis sur des partenariats contractualisés pour ne pas les rendre trop dépendant des aléas relationnels et administratifs.

Il faut lutter contre la tendance habituelle qu'une fois un jeune « casé » quelque part, ceux qui l'accueillent s'en « débrouillent »... Il faut lutter aussi contre l'usure de ces équipes et renforcer quotidiennement leur professionnalité.

Ces jeunes, mais sans l'exclusive de toutes autres sortes d'enfants, d'adolescents et d'adultes vulnérables et entravés dans leur développement personnels par des causes sociales et psychiques, interpellent les politiques publiques, ceux qui les conçoivent et les financent. Question d'éthique, question de dignité, question d'humanisme...

« Oui, le monde de certains enfants et plus encore d'adolescents ressemble au Désert de Gobi, à la jungle de l'Inde, ou à la mer déchainée en bordure du Cap Horn, ces mondes où l'on est sans repères, ces mondes immondes, où il semble qu'on ait tellement perdu le nord, qu'on est même plus « à l'ouest »... Comment y survivre et faire en sorte que les Valeurs essentielles qui nous animent n'y sombrent pas ?... Eric FIAT.